

Le sociologue, le délinquant et la sphère publique. Enquête ethnographique en banlieue parisienne au début des années 2000.

Isabelle Coutant (IRIS/CNRS)

Je me suis intéressée au traitement de la délinquance juvénile en France au moment-même où cette question était au cœur de l'actualité politique et médiatique et où les hommes politiques étaient séduits par le discours sur la « tolérance zéro » importé des Etats-Unis. Au début des années 2000, notamment lors de la campagne présidentielle de 2002, le thème de l'insécurité, imputé au comportement de la jeunesse des quartiers populaires, était omniprésent dans la sphère publique.

Dans ce contexte d'intolérance croissante, j'ai étudié deux dispositifs judiciaires : les audiences pour mineurs dans une Maison de Justice et un dispositif d'insertion pour de jeunes délinquants. J'ai observé le travail effectué par des magistrats et des éducateurs et j'ai mené des entretiens avec les différents acteurs concernés : les professionnels, les mineurs délinquants, leurs victimes, leurs parents. En 2002 et 2003, j'ai poursuivi les entretiens avec six jeunes issus du dispositif d'insertion.

Le choix des terrains, la problématique initiale ont été fortement influencés par ce qui se passait alors dans la sphère publique. Si l'actualité a sans doute contribué au choix de cet objet de recherche, c'est sur l'influence qu'elle a exercé sur moi pendant l'enquête (notamment dans la réorientation de la problématique et dans la manière de mener les entretiens) que je voudrais insister. J'aimerais aussi souligner son incidence sur l'écriture (que dire et comment le dire sans renforcer les stéréotypes ambiants ?) et enfin revenir sur les analyses proposées en montrant comment, tout en pouvant conduire à prendre position dans le débat public, l'ethnographie n'en est pas moins une expertise très particulière notamment à cause de la durée de l'enquête, de la réflexivité qu'elle implique, et de la multiplicité des points de vue relayés.

1. Les effets du contexte politique et médiatique sur le déroulement de l'enquête

- la construction de l'objet

En étudiant les audiences pour mineurs en Maison de Justice, je voulais comprendre les raisons de l'intolérance croissante à l'égard de la petite délinquance juvénile. Ces audiences ont, en effet, la particularité de confronter les auteurs de petits délits à leurs victimes, dans un cadre beaucoup moins formel que celui du tribunal. Situées dans les quartiers « sensibles », les Maisons de Justice ont été créées au début des années 1990 afin d'apporter une réponse pénale aux petits délits jusqu'alors classés sans suite. Il s'agissait pour les promoteurs de cette « justice de proximité », de réintroduire du droit dans des « zones de non droit », et ainsi d'apporter une réponse au « sentiment d'insécurité » jugé responsable du vote pour le Front National. En observant les audiences (une soixantaine au total), en rencontrant quelques victimes à leur domicile pour réaliser des entretiens, j'ai voulu travailler sur le sens des plaintes déposées. Il est alors apparu que les plaignants étaient en majorité issus des fractions supérieures des classes populaires tandis que les mineurs mis en cause appartenaient davantage aux fractions précarisées (j'y reviendrai dans le second temps de cet exposé).

Progressivement, une seconde question s'est greffée à la première : quel est l'impact de ce type d'interventions sur les jeunes mis en cause ? Comment « convertir » des habits déviants ? Ce déplacement de la problématique était éminemment lié à la dévalorisation du travail socio-éducatif dans la sphère publique : les discours ambiants sur les délinquants véhiculaient l'idée que le travail socio-éducatif était inefficace et ces jeunes « irrécupérables ». C'est ainsi que j'ai été conduite à étudier un second dispositif de l'institution judiciaire (une formation aux métiers de l'animation étalée sur six mois) : il permettait à la fois d'accéder à la parole des jeunes délinquants (parce que j'avais le temps de nouer une relation d'enquête approfondie) et d'étudier une autre modalité d'intervention pédagogique, inscrite cette fois dans la durée. Le second dispositif, situé dans la même commune que le premier, mobilisait des éducateurs qui intervenaient dans les deux structures.

J'ai ainsi voulu prendre au sérieux la question des effets des actions éducatives (au sens large). Sans remettre en cause les analyses en terme de contrôle social et de normalisation issues de la sociologie des années soixante-dix, j'ai modifié l'optique en observant le travail social et judiciaire avec les outils de la sociologie de l'éducation pour montrer à quelles conditions l'intervention socio-éducative pouvait infléchir certaines trajectoires.

- les effets du contexte sur la conduite des entretiens

L'influence de la sphère publique sur l'enquête ethnographique s'est également manifestée lors du déroulement de certains entretiens.

Dans certains cas parce que les enquêtés eux-mêmes se sont servi de l'entretien comme d'une tribune pour exprimer leur point de vue dans la sphère publique. Ce fut par exemple le cas avec Walter, jeune d'origine congolaise âgé de vingt ans, ancien caïd reconverti dans la sécurité lorsque je l'ai rencontré. Il a profité de l'entretien pour faire le bilan de sa trajectoire et énoncer son analyse de la situation « des jeunes de banlieue ». Il s'adressait à « l'Etat » à travers moi, afin qu'il investisse dans l'insertion plutôt que dans la répression. L'entretien a été pour lui l'occasion d'exprimer sa satisfaction de voir que quelqu'un s'intéresse à ces questions : « C'est dur pour nous. Je suis vraiment heureux que quelqu'un s'intéresse à ça et fasse bouger les choses parce que vraiment, faut que ça s'arrête. »

Au fur et à mesure de l'enquête, c'est moi qui ai sollicité le point de vue des enquêtés sur l'actualité, notamment lors des élections présidentielles de 2002. Les discussions engagées à ce propos ont montré que contrairement aux dealers étudiés par Philippe Bourgois, les jeunes rencontrés ne s'inscrivaient pas complètement dans une éthique de la responsabilité individuelle. Même s'il leur arrivait de considérer qu'ils avaient « déconné » et qu'ils devaient dès lors « assumer », ils soulignaient les mécanismes sociaux qui avaient selon eux orienté leurs trajectoires, depuis « l'engrenage » dans « la rue », jusqu'à des causes plus lointaines. Souvent, ils dénonçaient l'irresponsabilité des politiques qui avaient « inventé les cités », conscients des effets de leurs conditions de vie sur leur style de vie. Avec l'âge, Walter avait pris conscience de l'inanité des bagarres entre bandes rivales, même s'il se déplaçait toujours avec une arme pour se rendre à Paris, par peur de représailles pour des histoires anciennes : « Je sais pas pourquoi ils s'embrouillent entre cités parce qu'ils sont pareils. » Il ne savait pas trop qui incriminer mais il était certain toutefois que c'étaient « des gens haut placés » qui les avaient « rendus comme ça » et les avaient laissés « s'enfoncer ». Frédéric, autre ancien caïd reconverti dans l'animation, accusait l'Etat : « On dirait que l'Etat, il a pas envie de se bouger pour les jeunes. Sinon que de leur foutre la pression. Pour eux, le problème de la violence, c'est les racailles. Ça, c'est la première image, la façade. Mais faut que tu regardes plus loin. C'est l'Etat le problème. Parce que c'est eux qu'ont créé des cités, des bâtiments, qu'ont collé tous les immigrés là-dedans en croyant que les enfants allaient suivre le même chemin que leurs parents. Mais c'est des enfants qui sont nés français, qu'ont les mêmes droits que n'importe qui, et qui admettent pas qu'ils soient bloqués là-dedans et qu'on fasse rien pour eux. »

J'ai également invité les jeunes rencontrés à commenter l'omniprésence du thème des « tournantes » dans les médias : alors que je n'avais pas spontanément pensé à aborder ce sujet lors des premiers entretiens (à la fois par pudeur et aussi parce qu'il me semblait correspondre à des événements qui relevaient de l'exceptionnel, montés en épingle par les journalistes), j'ai demandé aux jeunes avec lesquels je réalisais un second ou troisième entretien ce qu'ils pensaient du traitement judiciaire et médiatique de ces « tournantes ». J'imaginai que les réponses allaient m'aider à déconstruire le discours ambiant. Elles m'ont au contraire déstabilisée parce qu'elles allaient dans le sens du discours dominant et que je craignais, en les relayant, de renforcer des stéréotypes qui pouvaient desservir une fraction de la population déjà stigmatisée (problème soulevé par Philippe Bourgois dans son introduction à *En quête de respect*). Garçons et filles estimaient que ces pratiques étaient relativement répandues, l'un d'eux ayant même été initié sexuellement de cette façon. On peut penser que ces propos reflétaient l'intériorisation par les enquêtés du discours public : de ce point de vue, ils disaient ce qu'ils pensaient que l'on attendait d'eux, compte-tenu de ce qu'ils connaissaient du traitement du sujet dans l'espace public. Cette hypothèse aurait conduit à ne pas relayer ces discours. Il m'a pourtant semblé intéressant de m'y attarder dans la mesure où les jeunes rencontrés, garçons et filles, n'interprétaient pas les « tournantes » comme des viols, les jeunes filles étant selon eux d'une certaine manière consentantes (parce qu'elles avaient accepté de faire plaisir à leur petit ami, de descendre dans une cave, etc.). Ce sont les filles perçues comme fragiles (parce qu'elles sont en fugue, qu'elles sortent d'une histoire d'amour qui a mal tourné, qu'elles n'ont pas de frère) qui sont repérées et « travaillées » pour accepter de se laisser « prendre ». Les filles « bien » sont celles qui affichent leur virginité, leur réputation étant ainsi préservée : cela ne signifie pas forcément absence de sexualité, l'essentiel étant que les relations éventuelles soient cachées. Ces filles participent à dénigrer les autres en ne les percevant pas comme des victimes. Elles peuvent aussi, pour se protéger, aider les garçons à repérer les filles « fragiles ». Les garçons coupables de ces pratiques, maris potentiels à moyen terme, sont ainsi défendus.

- travailler sur des sujets « sensibles » dans l'espace public : la nécessité de prendre position ?

Outre ces prises de position sur les « tournantes », les récits de certaines violences exercées ou subies m'ont mise très mal à l'aise : je pensais mettre en cause l'image de la jeunesse des quartiers véhiculée par les médias et les hommes politiques et je réalisais que, sous certains aspects, je risquais au contraire de la confirmer et même de la légitimer. Ce

malaise était redoublé par le fait d'être traversée par des points de vue a priori inconciliables (les victimes parfois exaspérées d'un côté, les mineurs valorisant la culture de rue de l'autre, et les parents désarmés entre les deux). Une façon de résoudre ce malaise a été de « comprendre » sociologiquement les points de vue de chacun, en tenant compte des positions et des trajectoires de chacun, en mettant en évidence la dimension structurelle des phénomènes étudiés. Je pouvais ainsi « comprendre » la sympathie des uns pour le Front National tout autant que les raisons qui poussaient les autres à adhérer à la culture de rue. Mais j'ai trouvé difficile d'en rester là, de me cantonner à ce point de vue sur les points de vue. Je souhaitais intervenir d'une certaine façon. Je pense que prendre au sérieux la question des effets des actions socio-éducatives, était une manière de prendre position. Mais je craignais alors de me rapprocher d'une forme d'évaluation des politiques publiques qui me semblait fort éloignée de l'image que je me faisais de l'ethnographie. Comment proposer une forme d'expertise sans pour autant renoncer aux exigences de l'ethnographie ?

2. Les spécificités d'une expertise ethnographique

- reconstituer l'espace des points de vue

L'enjeu que représentait le traitement de la délinquance dans la sphère publique au moment de l'enquête m'a amenée à vouloir reconstituer « l'espace des points de vue »¹ sur cette petite délinquance, à partir des audiences en Maison de Justice. Cette démarche me permettait d'une part de m'abstenir de la tentation de juger, d'autre part, de proposer un discours propre à l'ethnographie, qui mette en évidence la complexité des phénomènes sociaux étudiés en les resituant dans un système d'interdépendances, une « configuration » au sens de Norbert Elias.

L'observation des audiences, le récit des plaignants, m'a permis de rendre compte du sens des plaintes, et d'éclairer ainsi les raisons de l'intolérance croissante à l'égard des petits délits de la jeunesse populaire. Alors que la transgression adolescente des garçons était considérée comme quasi-normale au sein des classes populaires jusqu'aux années 1970 (« il faut bien que jeunesse se passe »), elle cristallise aujourd'hui leur clivage interne. Ce qui apparaît dans la confrontation des différentes parties en présence en Maison de Justice, c'est en effet la distance entre la « culture de rue » adolescente et les valeurs des adultes appartenant aux classes populaires. Alors que dans les années soixante-dix le monde des

¹ Cf Pierre Bourdieu, « L'espace des points de vue », *La misère du monde*, Seuil 1993, pp. 9-11.

bandes était un prélude au monde de l'usine (la culture de rue étant alors homologue de la culture ouvrière), la culture de rue semble aujourd'hui s'être autonomisée vis-à-vis de la culture ouvrière. Cette autonomisation (qui s'accompagne d'une radicalisation) résulte de la déstructuration des milieux populaires et de la ségrégation urbaine. La tension entre « eux » et « nous » - qui caractérisait l'opposition entre les classes populaires et les autres catégories sociales - les traverse désormais : pour les fractions stables des classes populaires, « eux », ce sont les « jeunes de cité » dont elles ne parviennent plus à réguler les conduites (les débordements étaient auparavant mieux tolérés aussi parce que les classes populaires s'autorégulaient, renvoyant alors la Justice au « monde des autres »).

Rendre compte de la diversité des points de vue, c'était aussi, dans le cadre de cette enquête, confronter la parole des jeunes mis en cause par la Justice à celle de leurs parents. Ce qui apparaît alors, c'est le désarroi de certains parents (notamment les mères célibataires et les parents immigrés) face à la force socialisatrice de la « culture de rue », et les injonctions contradictoires de l'institution judiciaire à leur égard : alors qu'ils expriment parfois un besoin d'aide sur le plan éducatif, on leur explique que leurs enfants ne sont pas encore « assez » délinquants pour qu'on leur accorde une telle mesure.

Reconstituer l'espace des points de vue autour de la délinquance juvénile aujourd'hui, à partir d'un terrain particulier, c'est ainsi mettre en évidence la déstructuration et la déstabilisation des classes populaires contemporaines. L'attrait de la « culture de rue » pour une partie de la jeunesse n'est certes pas nouveau : le monde des bandes a toujours offert des formes de considération (du capital symbolique) à ceux qui n'en trouvaient pas dans leurs autres cercles d'appartenance. Mais les modalités de sortie de la carrière délinquante ne sont plus les mêmes : le passage du monde des bandes au marché du travail, qui était jusqu'aux années soixante-dix « spontané » du fait de l'homologie entre culture de rue et culture d'atelier est désormais problématique. Ce constat (fait après d'autres) m'a – autant que le contexte politique - encouragée dans la réorientation de mon objet d'étude sur la question du travail de « conversion morale » qui était mis en œuvre par les institutions judiciaires et socio-éducatives. Je voudrais montrer maintenant que l'ethnographie associant observations et entretiens peut rendre compte à la fois des pratiques et des discours et analyser ainsi ce qui peut ou non se jouer dans une relation éducative (au sens large), bref « l'expertiser ».

- mettre en relation les pratiques et les discours

Afin de rendre compte de ce qui se jouait dans les interventions judiciaires et éducatives, il fallait analyser les conditions d'efficacité d'actions pédagogiques normatives (ou de « l'éducation morale » telle que l'entendait Emile Durkheim). Sur de tels objets, l'enquête ethnographique est précieuse dans la mesure où elle associe étude des pratiques et des discours, qu'elle combine observations et entretiens, et qu'elle s'inscrit dans la durée. J'ai pris le parti d'observer d'abord les pratiques (le rappel à la loi et la médiation en Maison de Justice d'un côté, les séances de formation du dispositif d'insertion, les entretiens avec l'éducateur responsable de l'autre). Ensuite j'ai demandé aux professionnels de commenter ces pratiques afin de leur faire expliciter leurs pédagogies (partir des cas concrets observés facilitait cette explicitation). J'ai interrogé ultérieurement les jeunes rencontrés sur la manière dont ils avaient vécu ces moments, sur la « leçon » qu'ils en tiraient ou non, sur les arguments qui les avaient interpellés, sur les raisons du crédit accordé ou non aux intervenants. L'observation permettait de donner sens au silence et à l'évitement de certains (tout comme l'analyse de la relation d'enquête). La possibilité de réitérer certains entretiens après la sortie des dispositifs autorisait une parole moins influencée par l'institution.

A partir de ces données, j'ai montré que la conversion morale dépendait d'abord de la croyance dans l'intérêt de cette conversion. Soit parce que les conséquences potentielles du comportement étiqueté comme déviant au sein de la famille – la souffrance exprimée par les parents - découragent un engagement plus profond dans la carrière délinquante. Soit par crainte de voir son avenir hypothéqué par une éventuelle sanction (mais ceci ne vaut que pour ceux qui se projettent dans l'avenir, et dans un avenir conforme aux normes sociales dominantes). Soit parce que l'action de conversion apporte des formes de considération alternatives à celle qui a été acquise dans la « rue » (un autre statut valorisant). Une fois l'adhésion obtenue, l'intervenant doit ensuite être reconnu comme une autorité morale (c'est-à-dire « s'imposer » sans pour autant « prendre de haut », et faire la preuve de sa ténacité, de son implication). La relation éducative (au sens large) peut alors fonctionner sur le mode du don-contre don et infléchir les trajectoires à travers un « effet Pygmalion ». Encore faut-il accompagner la conversion (en tout cas pour les jeunes les plus intégrés dans la culture de rue). La conversion repose en effet sur un processus d'acculturation : l'intervenant joue un rôle de passeur, de traducteur entre les dispositions valorisées dans la culture de rue et celles qui sont nécessaires dans les institutions de conversion et sur le marché du travail (les unes et les autres n'étant plus homologues). La confrontation à ces différents univers peut alors déboucher sur l'acquisition de « compétences interactionnelles », d'un « capital communicationnel » (je reprends ces formules à Olivier Schwartz). La durée de l'enquête (le

suivi de certains des jeunes rencontrés pendant deux-trois ans après la formation) permet de situer ce type d'intervention conjoncturelle dans des processus structurels : outre le rôle potentiel de la famille dans l'inflexion des trajectoires, elle met en évidence l'importance du devenir sur le marché du travail. Un « statut » (c'est-à-dire un contrat professionnel relativement stable) renforce considérablement la croyance dans l'intérêt de la conversion.

- déconstruire les catégories dominantes dans l'espace public

Si l'expertise ethnographique est spécifique dans la mesure où elle restitue un « espace des points de vue » et croise discours et pratiques, c'est parce qu'elle repose sur l'étude d'un milieu d'interconnaissance. Cette caractéristique est aussi ce qui en fait la démarche la mieux armée pour résister aux problématiques et aux catégories dominantes dans l'espace public. Un milieu d'interconnaissance étant un système d'interdépendances, l'enquête ethnographique permet de déconstruire certaines catégories ou, tout au moins, de montrer que les groupes qu'elles désignent sont hétérogènes et qu'ils ne peuvent être pensés indépendamment de leurs relations à d'autres groupes.

Après la publication de ma thèse, j'ai été sollicitée à la fois dans le champ médiatique et dans le champ scientifique pour prendre position sur des questions d'actualité comme la situation des filles dans les quartiers populaires (demandes liées à l'introduction des analyses en terme de genre dans l'espace public français ces dernières années). Il m'a été difficile de répondre simplement à ces demandes, parce que sur mon terrain, je m'étais intéressée aux filles autant qu'aux garçons et qu'il me semblait réducteur de parler des unes sans parler des autres : c'était passer sous silence les processus plus généraux qui expliquaient les relations que les unes et les autres pouvaient parfois entretenir. C'était aussi homogénéiser la catégorie des filles alors que les catégories indigènes distinguent « filles bien », « cailleras » (celles qui se comportent comme les garçons), « pétasses » (celles qui ne sont pas respectables).

J'ai rencontré la même difficulté lorsque j'ai été sollicitée lors des émeutes de novembre 2005, notamment lors d'un colloque sur « l'Afrique des banlieues ». Il était implicitement entendu qu'on pouvait faire un lien entre émeutes et jeunesse des quartiers issue de l'immigration : or sur mon terrain, j'avais rencontré des jeunes de toutes origines, y compris des « Français de souche ». Ils avaient en commun d'avoir été attirés par la culture de rue parce qu'elle leur offrait la considération qu'ils ne trouvaient ni dans leur famille, ni à l'école, ni sur le marché du travail. Sur ce terrain (ce qui ne signifie pas que ce soit valable partout), il me semblait que les conditions de vie étaient plus déterminantes que le critère

ethnique pour rendre compte des comportements. Actuellement, l'importance du discours sur les discriminations et sur le postcolonialisme dans l'espace public français pose les mêmes questions. Sans nier l'intérêt que ces notions peuvent recouvrir pour étudier certains objets, l'ethnographe peut, sur d'autres terrains et d'autres objets, montrer que d'autres grilles de lecture peuvent être plus pertinentes (il n'est pas certain que la question raciale ait remplacé la question sociale).

Conclusion

L'omniprésence du discours sur l'insécurité dans l'espace public au moment de mon enquête de terrain sur le traitement de la délinquance juvénile, l'intolérance croissante à son égard m'ont amenée à orienter la recherche sur la question des conditions d'efficacité de l'éducation morale. Réorienter ainsi l'objet, c'était aussi une manière de prendre position dans le débat, et donc de proposer une forme d'expertise ethnographique (la conclusion de ma thèse est d'ailleurs assez politique puisque j'y propose de « socialiser l'éducation morale »). J'ai toutefois voulu montrer ici que pour rester ethnographique, cette expertise ne doit pas oublier ce qui la fonde, à savoir le terrain. Elle dispose alors d'atouts qui lui sont propres : la mise en évidence d'un espace des points de vue (en ce sens l'ethnographe est un porte-parole très spécifique), la confrontation des discours et des pratiques, la prise de distance avec les catégories et problématiques dominantes dans l'espace public. Mais ce sont aussi ces caractéristiques, du fait de la complexité de la réalité alors mise en évidence, qui en font une expertise peut-être difficilement audible.